

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 11 avril 2024

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 avril 2024

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérôme FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, Mme Lucette NAEGELLEN **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

et qu'elle a été faite le

5 avril 2024

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Anne-Marie LONGY **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 36Absents suppléés : 0Absents excusés : 13Secrétaire de séance : M. Alain GOMOT

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_04_031

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), Mme Anne-Marie LONGY (Fraisans), M. Régis CHOPIN (Orchamps), M. Gérard ROBERT (Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), M. Sébastien HENGY (Fraisans) M. Gérome FASSENET (Louvatange), Mme Séverine MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière), M. Stéphane ECARNOT (Thervay)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **PCT – Extension agricole ou communale – Station d'épuration Ranchot (décision n° 063-2024)**

Titulaire : SIDEC – 1 rue Maurice Chevassu – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 14 mars 2024

Montant : 2 175,70 € HT

- **Marché « Mise aux normes électriques des Bâtiments de la CCJN » – Avenant n°5 (décision n° 064-2023)**

Titulaire : MP SOLUTION – 4 rue Richebourg – 39350 GENDREY

Date de notification : 16 mars 2024

Montant : – 170,12 € HT.

- **Contrat de location maintenance relatif à une machine à affranchir (décision n° 065-2024)**

Titulaire : PITNEY BOWES – Immeuble le Traingle – 9 rue Paul Lafargue – CS 20012– 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Date de notification : 21 mars 2024

Montant : 450,00 € HT par an

2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec la MFR Amange (décision n° 054-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Loula DESCHAMPS en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey la Ville ;

2/ De mettre en place une convention entre la MFR Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le lycée Mont Roland à Dole (décision n° 055-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Maylo TREDD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Romain ROUSSEAU, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel Fraisans (décision n° 056-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Julia MAIRET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Maryse Bastie Dole (décision n° 057-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Maelyne BELLAMY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Mont Roland à Dole (décision n° 058-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Leane DEMILLIERE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR Salins les Bains (décision n° 059-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique MORLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR Salins les Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR Salins les Bains (décision n° 060-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique MORLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro crèche Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR Salins les Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel Fraisans (décision n° 061-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Margaux VIOLET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collège Gustave Eiffel, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Sylvia LANUSSE, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.

- 4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole - (décision n° 062-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Cyprien MOUSSET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel/bénévole, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

The image shows a blue ink signature of Gérome FASSET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a landscape.